

Rath Jan, Penninx Rinus,
Groenendijk Kees, Meyer Astrid,
Western Europe and its Islam

Brill, Leiden – Boston – Köln, 2001 (International Comparative Social Studies, II). XII + 308 p.

Le titre est trompeur. L'étude ne porte pas sur « l'Europe occidentale et son islam », mais seulement sur *les Pays-Bas et leur islam*, ce qui est d'ailleurs le titre de l'original néerlandais dont le présent ouvrage est la traduction partiellement révisée (p. XII). La Belgique et la Grande-Bretagne sont chacune l'objet d'un chapitre d'une vingtaine de pages. Quant aux autres nations occidentales, elles sont traitées par prétérition : deux ou trois brèves allusions à la France, par exemple, et aucune à l'Italie. Quoi qu'il en soit, le livre est le résultat d'un long travail collectif de recherche, commencé en 1988 et achevé vers 1995, qu'ont soutenu plusieurs universités et autres organismes. Son but est clair : « Bien que nous ayons envisagé les attitudes des musulmans eux-mêmes, nous nous concentrerons résolument sur la façon dont la société facilite le développement de leurs institutions, ou au contraire s'y oppose » (p. 5). Il s'agit de décrire la reconnaissance de l'islam, d'analyser le processus de son « institutionalisation ».

À cet effet, le chapitre premier développe une longue analyse théorique des tenants et aboutissants de l'institutionnalisation d'une communauté religieuse en général, et de l'islam en particulier : liste des institutions islamiques distribuées en sept catégories correspondant à autant d'aspects de la vie sociale, facteurs et agents de l'institutionnalisation, concepts idéologiques sous-jacents classés en trois groupes. Puis la méthode est présentée, et le plan.

Une première partie traite des Pays-Bas au niveau national, et débute par une brève histoire de l'islam sur son sol. Le développement de la présence musulmane y est en gros semblable au cas de la France. En ce qui concerne nos quasi-voisins, une date cruciale est celle de 1983. D'une part, c'est l'époque où devient alors clair que l'islam est devenu une réalité néerlandaise. D'autre part et tout à fait indépendamment, la Constitution est alors amendée pour établir la séparation de l'Église Réformée et de l'État. D'un côté, les musulmans bénéficient de l'égalité des droits ainsi rendue plus réelle. Mais le nouvel état de choses tourne par ailleurs à leur désavantage, dans la mesure où il restreint la possibilité de subventions à des organismes religieux. Renonçant sagement au traitement détaillé de quatre des sept domaines qu'ils avaient distingués dans la vie sociale, les auteurs passent ensuite en revue la situation des musulmans dans les trois sphères successives de la religion, de l'éducation et de la politique. On a là une étude minutieuse, pesante parfois, documentée par un luxe de références. Relevons simplement deux points. Sans atteindre l'intensité qu'en connaît en France, la question du « foulard »

n'a pas manqué de susciter des controverses et des mesures contradictoires (p. 60 et sq., cf. p. 205 pour la Belgique, et 242 pour l'Angleterre). Il faut de plus constater que, à la date de publication de l'ouvrage, une représentation nationale des musulmans n'avait pas davantage pu être réalisée aux Pays-Bas qu'elle ne l'avait été dans la République Française (p. 93 et sq., p. 102). La première partie s'achève par un chapitre de conclusions, qui synthétise les données antérieures selon le schéma triparti qui structure l'enquête : revue des institutions, facteurs et agents, concepts idéologiques à l'oeuvre.

La deuxième partie concerne toujours les Pays-Bas, mais cette fois « au niveau local ». Tour à tour sont étudiés : la reconnaissance des musulmans comme partenaires dans le débat politique, l'établissement et le financement de lieux de culte, l'instruction religieuse musulmane dans les écoles primaires publiques, l'établissement d'écoles musulmanes. Chaque fois sont présentés les exemples de deux municipalités, Rotterdam et la grande ville universitaire d'Utrecht. Un chapitre final regroupe les observations selon le schéma triparti qui nous est maintenant familier : institutions, facteurs et agents, concepts. Le problème de la langue officielle est mentionné (p. 192 et 197).

La troisième partie, plus brève, s'efforce d'élargir l'horizon. On examine la situation dans deux États fort différents, où la recherche s'est concentrée sur les mêmes quatre points sur lesquels portait l'enquête hollandaise au niveau local. En Belgique, où la plupart des musulmans sont d'origine marocaine ou turque, la religion musulmane fut officiellement « reconnue » en 1974, ce qui place les musulmans sur le même pied légal que les catholiques, les protestants, les anglicans et les juifs. Cette reconnaissance entraîne d'énormes avantages, tels que l'attribution d'un salaire aux ministres du culte, le choix par leurs représentants des professeurs de religion et le paiement de ceux-ci par le gouvernement (p. 206). Par malheur, l'échec de tentatives récurrentes pour mettre sur pied une représentation nationale des musulmans n'a pas permis à la plupart de ces mesures d'entrer en application (p. 215). Quant à l'Angleterre, où la majorité des musulmans viennent du sous-continent indien, l'Église anglicane y est l'Église d'État, et la législation porte ouvertement une marque chrétienne. L'insertion de l'islam et des musulmans dans un système éducatif très souple est l'objet d'un exposé fort intéressant.

On l'a compris, l'ouvrage n'est aucunement une étude globale de l'islam aux Pays-Bas, ni même de la situation légale qu'y a l'islam à l'heure actuelle. Son objet, ce sont les réactions et ajustements politiques et administratifs des autorités néerlandaises à la présence grandissante d'immigrés musulmans, et à ce titre il est tout à fait à sa place dans la collection de sociologie comparée qui l'abrite. Nous terminerons par deux remarques. D'abord, l'insertion des musulmans est strictement comparable, et souvent comparée, non pas dans le livre, mais dans ses références, à l'insertion des hindous : cf. p. 35, 39, 93, 94, 103, 107,

158, 247. Et d'autre part, un point fort intéressant est celui des « concepts idéologiques » (l'adjectif est trop restrictif) qui motivent et expliquent les attitudes et décisions *des agents* européens de l'institutionnalisation. On notera en premier lieu que les concepts idéologiques gouvernant l'attitude des musulmans ne sont pas même évoqués. On relèvera surtout qu'il eût été plus éclairant de ne pas séparer l'étude des agents de l'étude des concepts qui les guident. Enfin, un tableau général de ces concepts et de leurs ambiguïtés aurait rendu grand service.

Guy Monnot
EPHE – Paris